

## Juriformation

Bilan 2012-2013

---

Grâce à la mise en ligne du nouveau site, le groupe a un nouvel e-mail : [Juriformation@juriconnexion.fr](mailto:Juriformation@juriconnexion.fr).

Les [règles de fonctionnement](#) sont également disponibles. Elles permettent de mieux expliquer l'objet du groupe ainsi que les méthodes de travail, rappellent aux membres et informent les éditeurs sur l'importance de la confidentialité de nos échanges.

2 réunions du groupe ont eu lieu cette année et 5 rencontres avec les éditeurs suivants : Lamy, Dalloz, les éditions Francis Lefebvre, Lexbase)

Nous avons accueilli cette année 4 nouveaux membres :

- Magali Cattan-Rochat, responsable de la bibliothèque administrative de la ville de Paris
- Frédéric Saconnet, en charge de la bibliothèque électronique du Conseil d'Etat
- Marion Taillefert, chef de la bibliothèque du Conseil d'Etat.
- Guillemette Brottier-Nicolas, Cabinet Bignon-Lebray (en congé maternité)

Sur les bases de données, nous avons particulièrement porté notre attention sur les sites suivants :

**Doctrinal.** Une nouvelle fiche est quasiment prête rédigée par Marie Albertini (Ordre des avocats de Paris). Solcara, un moteur de recherche fédérée, est attendu dans les prochaines semaines. Transactive Thomson Reuters est en négociation avec les éditeurs pour pouvoir insérer des liens profonds dans les notices. Doctrinal devrait intégrer les notices de « Mélanges » également.

**Bofip :** La Direction générale des finances publiques a mis en ligne en septembre 2012 une base de données « unique, consolidée et versionnée de l'ensemble de la doctrine fiscale ». La DGFiP continue de faire des changements sur le contenu, mais sur le contenant dans un premier temps. Nous sommes toujours en contact. Pour la réutilisation des données, Olivier Anceschi et Jean Gasnault ont assisté aux réunions jusqu'à l'automne 2012.

**Lexbase :** Juriformation a publié une fiche d'évaluation en juin 2012 sur le site de Juriconnexion. Celle-ci comportait des réserves sur certaines fonctionnalités. Delphine Wrona (Shearman & Sterling) Marie Albertini et Rachida Lièvre (HSBC) qui ont travaillé sur cette fiche ont recontacté l'éditeur pour demander des améliorations conséquentes sur la base.

Les alertes, dont nous venons de recevoir l'information, n'ont pas encore été testées, mais le seront très prochainement.

**Lamyline :** La V4 est sortie en octobre, avec les modifications suivantes :

- Assistance à la rédaction dans la recherche simple (suggestion de recherches).
- Recherche limitée dans les ouvrages à la version en cours. Les archives restent consultables.
- Alerte pour la mise en ligne des revues.
- Possibilité de créer un espace personnel, sur une connexion IP
- Ajout des rescrits fiscaux publics (depuis 2005) et « consolidation » des conventions collectives.

La suppression de titres annoncés pour 2013 est très mal perçue : Social groupes, Droit du dirigeant d'entreprise, Thématis, Optimisation fiscale (édition papier seulement)

En juin 2012, nous avons organisé une réunion avec le service assistance car beaucoup d'utilisateurs se plaignent de ce service. Nous demandons des améliorations de ce service par la création d'un

numéro spécifique pour l'Assistance et l'obtention des coordonnées de la personne qui a pris en charge notre question (pour pouvoir la recontacter facilement). Nous n'avons pas encore eu de retour suite à cette rencontre, mais certaines choses se sont améliorées depuis notamment l'envoi systématique de revues (notamment du Bref social), qui n'ont pas pu être mis en ligne surtout pour le bref social.(sur demande)

Lamy nous a présenté de Lamylex qui est un portail privé composé des fonds officiels Lamy et des formulaires. <http://www.touturlamylexplus.fr/>

L'éditeur en propose 2 nouveaux outils :

- Iter : aide en ligne au suivi des procédures (civiles et familiales), représentation graphique conviviale
- Intégra : Intégré dans Word, retrouve la jurisprudence et l'intègre dans le document.

L'offre commerciale sera lancée dans les prochains jours.

**Navis** : Les éditions Francis Lefebvre ont intégré Bofip dans le Navis fiscal en octobre (ce sont les premiers ; Lexbase a suivi quelques semaines plus tard)

L'éditeur continue d'apporter des développements :

- La fonctionnalité « Aller à » est également disponible pour accéder à une référence Bofip souhaitée.
- Intégration en masse des références BOFiP dans les séries de la documentation pratique fiscale. L'objectif est que d'ici fin mai, des liens soient disponibles depuis toutes les séries de la doc pratique fiscale vers BOFiP.

L'éditeur nous a présenté en septembre 2012 son nouveau portail : EFL 3

La présentation est sous forme de widget (blocs par type de documents), les actualités seront mieux mises en valeur. Pour le fiscal, le dictionnaire et l'indicateur de l'enregistrement seront mis en ligne (tarification à part). La recherche par source est améliorée. Le moteur de recherche change pour Exalead. L'éditeur communiquera sur ce nouveau portail avant l'été.

**Dalloz** : 2 rencontres ont eu lieu en décembre 2012 et mars 2013 pour nous exposer la nouvelle base « Dalloz avocats » prévue pour début avril 2013. Il s'agit de la fusion avec :

- Dalloz.fr
- Elnet (sans le guide permanent paie et formation professionnelle)
- Une base « avocats » : Dalloz avocats, code de l'avocat, ouvrage « cabinet d'avocats » (Juriformation ayant fortement recommandé l'ouvrage « Règles de la profession d'avocats »)
- Appel expert et jurisprudence chiffrée en accès limité

C'est un fonctionnement par widget. La Rubrique actualités comprend « actuel avocat », la veille permanente d'Elnet ainsi que Dalloz actualités.

L'offre commerciale restera souple et à la carte avec une tarification à l'accès.

A noter : un accès « sésame » : Accès 3 jours/an à toute la base (=dépannage)

Isabelle Fructus a bien entamé la rédaction d'une fiche de « Dalloz bibliothèques », une 2<sup>e</sup> personne va continuer en vue de sa publication.

Pour conclure, les projets pour l'année qui vient sont :

- La mise à jour de la fiche Lamyline
- Les améliorations de lexbase, une nouvelle rencontre et le test sur les alertes.
- Le test de Solcara (Doctrinal) et une rencontre avec Transactive.
- Terminer la fiche revue fiduciaire.
- Travailler sur les hot line et services assistance des éditeurs.